

## SHORT NEWS

**Stock options : Gramegna fait volte-face**

(lc) - Les stock options, ce régime fiscal réservé aux gros gagnants de la place financière, ne sont donc pas près de disparaître - malgré les promesses du ministre des Finances, qui est revenu sur cette décision en marge de la présentation du budget. Introduites par le grand ami des banquiers et despotes Luc Frieden en janvier 2002 - quand il était encore ministre des Finances -, celles-ci permettaient de fiscaliser jusqu'à 50 pour cent du salaire annuel à un taux avantageux (13 % contre 42 % pour le commun des mortels). Ce qui est encore plus choquant, c'est le fait que Frieden n'a pas pris le chemin démocratique pour faire ce cadeau aux banquiers, mais qu'il a choisi une voie plus opaque : celle d'une simple circulaire de l'Administration des contributions directes. Dans une tribune pour le Tageblatt, le député socialiste Franz Fayot a même mis en doute la légalité constitutionnelle de cet arrangement, à cause du traitement inégalitaire mis en place par cette circulaire - qui aurait dû être une loi. Certes, Gramegna a promis d'ajuster le taux à 21 %, mais refuse toujours de légiférer - ce qui lui a valu quelques remontrances de la part de ses partenaires de coalition.

**Bekämpfung von Gewalt gegen Frauen**

(tj) - 2011 wurde sie unterzeichnet, nun soll die Istanbul-Konvention in Luxemburg endlich ratifiziert werden. Am vergangenen Freitag stellten Chancengleichheitsministerin Lydia Mutsch und Justizminister Felix Braz der Presse den entsprechenden Gesetzesentwurf vor. Bei der Istanbul-Konvention handelt es sich um ein Übereinkommen des Europarats zur Vorbeugung und Bekämpfung von gegen Frauen gerichteter und häuslicher Gewalt. Sie hat zum Ziel, europaweit einheitliche Richtlinien für Prävention, Opferschutz und Strafverfolgung in Geltung zu bringen. In 81 Artikeln sind die rechtlichen und politischen Maßnahmen definiert, die Staaten hierzu ergreifen sollten. Der nun vorgestellte Gesetzestext sieht eine engere Fassung der Rechtsnormen und eine Verschärfung der Strafen sowie die Erweiterung der Präventionsmaßnahmen und des Opferschutzes vor. Die Verjährungsfrist wird auf zehn Jahre ab der Volljährigkeit der Opfer verlängert, weibliche Genitalverstümmelungen sollen fortan als eigenständiges Verbrechen gelten. Häusliche Gewalt ist in Luxemburg ein dauerhaftes Problem. Im Laufe des letzten Jahres wurde die Polizei 789 mal wegen häuslicher Gewalt gerufen - also im Schnitt zweimal pro Tag. Sie ist bei allen Nationalitäten und in allen sozialen Schichten und Alterskategorien gleichermaßen anzutreffen. 2011 wurde die Istanbul-Konvention von 45 Ländern unterzeichnet und bisher von 22 ratifiziert.

**Apess : fin (provisoire) d'un conflit**

(da) - C'est les intransigeants qui prennent les rênes au sein de l'Apess (Association des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur). Au terme d'un conflit qui aura duré plus d'un an (woxx 1381, woxx 1393 et woxx 1396), ce sont finalement ceux que l'ancien président Daniel Reding qualifiait de « putschistes » qui ont eu raison : dans un communiqué, l'Apess explique que l'assemblée générale du 21 septembre a vu sortir vainqueur l'équipe autour d'André Berns. Une équipe proche de la Délégation nationale des enseignants (DNE) et réputée pour sa farouche opposition à Claude Meisch et à ses projets pour l'enseignement secondaire. Le conflit qui prend - provisoirement ? - fin avec l'élection du nouveau comité était d'ailleurs né de la signature par l'ancien comité exécutif, en juillet 2015, d'un accord avec le ministère sur des mesures d'économies à prendre dans l'enseignement secondaire. Dans son communiqué, le nouveau comité - qui n'a pas répondu aux sollicitations du woxx - promet d'ailleurs, entre autres, de « renouer le contact avec la base de l'Apess dans les lycées » et d'« assurer le suivi critique de l'application de la nouvelle loi Meisch dite 'la réforme du lycée' ». Ça promet !

## CITIZEN

## CAMPAGNE

**Responsabiliser les multinationales**

ASTM/woxx

**L'Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) vient de lancer sa campagne « No Corporate Impunity - Droits humains avant profit ».**

L'organisation non gouvernementale de développement appelle le Luxembourg à responsabiliser les multinationales établies au grand-duché en adoptant des normes contraignantes qui les obligent à prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement, ainsi qu'à réparer les dommages causés par leurs activités, y compris celles qu'elles développent en dehors du territoire national. Contrairement aux États, les multinationales restent en dehors du système de régulation internationale en matière de droits humains. Ainsi, lorsque des victimes de violations de droits humains engendrées par les activités des multinationales cherchent à obtenir justice, elles sont confrontées à des obstacles majeurs.

« Nous constatons que les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement perpétrées par les multinationales constituent un réel obstacle au développement dans les pays du Sud. Il est du devoir des pays du Nord, où se situent les centres de décision des grandes entreprises, de mettre fin à l'impunité des multinationales », déclare Nicole Ikuku, coordinatrice de l'ASTM.

Les multinationales sont structurées de manière de plus en plus complexe et opaque. Elles agissent par le biais de plusieurs entités telles que des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs établis dans des pays différents. Si un dommage est constaté, la mise en cause de la responsabilité juridique des groupes et des sociétés mères devient extrêmement difficile. « Aujourd'hui, il existe une fiction juridique qui ne correspond plus à la réalité économique des multinationales. Alors que les bénéfices traversent sans problème les frontières, il n'en va pas de même des responsabilités », explique Antoniya Argirova, responsable du travail politique de l'ASTM.

Dans certains cas, l'État manque à son obligation de protéger les défenseurs des droits humains ou devient complice des multinationales. Quand les populations affectées essaient de s'organiser et de contester les acti-

vités des entreprises, elles risquent d'être intimidées, harcelées, voire assassinées. L'année 2016 marque un triste record : 200 personnes auraient été assassinées alors qu'elles défendaient leurs terres, forêts et rivières face à des industries destructrices.

**Nécessité d'un cadre contraignant**

De plus en plus d'initiatives sont lancées afin que les multinationales assument leurs responsabilités en cas de dommages causés par leurs activités. En 2016, la France a été le premier pays à adopter une loi sur le



devoir de vigilance, qui permet de tenir les multinationales pour responsables des violations engendrées par leurs activités. Actuellement, les États membres des Nations unies discutent d'un éventuel traité international contraignant sur les droits humains et les sociétés.

Un rapport sur l'accaparement des terres et les droits humains, présenté récemment devant la sous-commission « Droits de l'homme » du Parlement européen, a dénoncé l'implication de sociétés européennes dans des affaires d'accaparement des terres dans les pays du Sud. Des multinationales établies au Luxembourg - Adecoagro, Socfin et Clearstream - y sont également citées.

L'ASTM estime que le grand-duché, qui a l'ambition de jouer un rôle de premier plan dans l'économie mondialisée, donnerait l'exemple en adoptant des normes contraignantes et deviendrait un moteur aussi bien au niveau européen qu'au niveau international. Ainsi, le Luxembourg ne risquera plus d'attirer des entreprises irresponsables à la recherche d'espaces non régulés.